

Commission de Suivi de Site du Bassin de Lacq Réunion du Bureau du 1 juin 2022 à 17h00 Compte-rendu

Membres du Bureau présents et personnes invitées :

Collège	Nom	Fonction
Président de séance	Christian LOMBART	Vice-Président de la Communauté de communes de Lacq Orthez
Préfecture Pyrénées Atlantiques	Martin Lesage	Secrétaire Général
collectivités territoriales	Patrice LAURENT	Maire de Mourenx / Président CCLO
collectivités territoriales	Jacques CLAVE	Mairie de Mont
administrations	Thomas Margueron	ARS DD64
exploitants	Bertrand LEROUX	ARKEMA
exploitants	Frédéric PAVARD	SOBEGI
personnes qualifiées	Patrice BERNOS	CHEMPARC
riverains & associations	Gilles CASSOU	ARSIL
riverains & associations	Cathy SOUBLES	SEPANSO Béarn
Salariés protégés	Jean Jacques LABARRERE	CHCT ARKEMA lacq-Mourenx
(secrétariat)	Nordine AÏT ALI	DREAL UD64
(secrétariat)	Xavier VIAMONTE	DREAL UD64
invité	Alexandre.GUITTARD	YARA France
invité	Sarah LE BAIL	ATMO NA
invité	Patrick SUESCUN	FINORGA
invitée	Sophie LARROUDE	FINORGA
invitée	Sandrine COQUET	SPF
invitée	Anna SIGUIER	SPF

Ordre du jour :

- validation du compte rendu de la réunion de bureau du 2 mars 2022 (diffusé le 22 avril dernier)
- dernier bilan (année 2020) du suivi des odeurs autour de la plateforme Induslacq par ATMO NA;
- point sur l'avancement des travaux de réhabilitation de l'ancien site Yara à Pardies par Yara France; ;
- présentation projet de fabrication d'un principe pour le traitement anti Covid-19 par NOVASEP;
- point sur l'avancement de l'enquête de santé déclarée par SPF;
- préparation ordre du jour de la réunion plénière du 22 juin 2022;
- points divers.

1) validation du compte rendu de la réunion de bureau du 2 mars 2022 (diffusé le 22 avril dernier)

Le projet de compte rendu de la dernière réunion de Bureau a été préalablement diffusé aux membres du bureau dès le 22 avril 2022. Ce projet de compte rendu était accompagné du projet de règlement intérieur de la CSS.

Aucune remarque n'a été émise sur ce projet de compte rendu ni sur le projet de règlement intérieur depuis leur transmission.

Le compte rendu est définitivement approuvé et sera accessible sur le site internet de la préfecture avec l'ensemble des éléments de présentation utilisés.

Avant de passer au point suivant, Mme Soublès représentant la SEPANSO 64 fait part de son souhait de lire la déclaration d'une personne vivant sur le bassin industriel lorsque sera abordé par SPF le point d'information concernant l'étude participative de santé

2) dernier bilan (année 2020) du suivi des odeurs autour de la plateforme Induslacq par ATMO NA (cf présentation jointe):

Madame Le Bail présente le bilan 2020 sur le suivi des odeurs autour de la plateforme Induslacq.

Monsieur Lombart demande si ce bilan a été présenté au réseau de Nez. Madame Le Bail répond que cela n'a pas encore été réalisé. Monsieur Lombart propose d'organiser une telle restitution à destination des membres du réseau de nez.

Monsieur Leroux indique que c'est un outil indispensable et que ce dispositif permet aux industriels de progresser (sur la durée et ponctuellement) en cas de dysfonctionnement des installations). Il fait référence à deux épisodes qui illustrent l'intérêt de la démarche pour identifier des défaillances sur les unités.

Monsieur Leroux précise à titre personnel être désormais sensibilisé au langage des nez. Les nez riverains et industriels sont formés au niveau 2. D'autres nez industriels ont été formés au niveau 1 à l'été dernier. Il confirme que passer sur le niveau 1 et encore plus niveau 2 fait appel à des compétences fines et complexes.

Il souhaite promouvoir la mobilisation des nez industriels pour améliorer la fluidité entre les membres du réseau de nez. Estimant que la communication entre nez industriels et riverains permettra d'améliorer l'efficacité du dispositif .

Monsieur Cassou fait part de la lassitude de nez riverains..Il souhaite trouver un moyen de fidéliser et remotiver les Nez en valorisant tout le travail fourni depuis plusieurs années et d'engager des actions pour recruter de nouveaux Nez.

Mme Soublès fait remarquer que de la lecture du rapport ATMO il ressort que la charge odorante est forte, ce qui démontre la gêne olfactive sur le territoire.

Mme Soublès souhaite comprendre si la limitation du réseau à 56 communes correspond aussi à une limitation de la formation des bénévoles ou si la formation est réservée aux seules communes proche d'Induslacq. .

Mme Le Bail répond que le territoire des 56 communes correspond au territoire de fonctionnement de l'outil de signalement des odeurs ODO. Pour le recrutement des nez, en 2016, celui-ci avait été limité à 5 communes, les plus proches de la plateforme Induslacq, selon la volonté des industriels. En 2018, le recrutement était largement ouvert sur le bassin de Lacq. Il n'y a pas de limitation pour recruter les bénévoles désirant de former en fonction de leur commune d'origine. La difficulté réside d'une part, à trouver des riverains disponibles et motivés sur le long terme et d'autre part, à fédérer les habitants autour de ce sujet sachant que la formation nécessaire pour devenir nez riverain implique 32h de formation pour obtenir le niveau 2.

Mme Soublès indique qu'il faudrait communiquer sur une ouverture potentielle aux autres communes.

Madame Soublès demande quelle est l'exploitation faite de ces rapports par les industriels ?

Elle demande que les riverains puissent être avertis avec plus de délai préalablement à des travaux de Maintenance. Et indique qu'il faudrait dans les études d'ATMO ajouter certains phénomènes (irritations, etc,...) estimant que la dimension sanitaire est insuffisamment prise en considération, et invitant aussi à se préoccuper des odeurs qui ne sont pas perçues.

En ce qui concerne l'analyse des signalements et la communication M Lombart rappelle qu'il existe une publication hebdomadaire sur le site Universlacq, qui a le mérite d'exister, même si des améliorations sont sans doute nécessaires.

Monsieur Leroux confirme la lecture attentive faite de ces rapports et l'analyse faite des signalements. L'objectif c'est d'aller vers le « 0 odeur », même pour un fabricant de produit odorant.

3) présentation projet de fabrication d'un principe pour le traitement anti Covid-19 par NOVASEP (cf présentation jointe)

Monsieur Patrick SUESCUN et Madame Sophie LARROUDE présentent le projet « Muse » destiné à fabriquer sous licence PFIZER le principe actif pour le médicament « PAXLOVID »

M Lombart demande confirmation à la DREAL que les risques liés à cette nouvelle production sont connus.

M Aït Ali confirme que cette nouvelle fabrication a fait l'objet d'une déclaration préalable comprenant de la part de l'exploitant une analyse des incidents, des risques et des impacts supplémentaires pouvant être induits. L'instruction menée par la DREAL n'a pas conclu à la nécessité de modifier les prescriptions qui s'appliquent actuellement à Finorga.

Madame Soubles demande qui est responsable en cas de problème sur l'unité de fabrication et demande à se faire préciser les liens entre Pharmazell, FINORGA et NOVASEP.

Depuis le 6 avril Pharmazell et Novasep ont fusionné. Pour l'usine de Mourenx c'est la société Finorga qui est l'entité juridique et qui porte la responsabilité juridique.

Le client (PFIZER) pour qui est fabriqué le principe actif n'a aucune responsabilité.

Monsieur Marguron mentionne que le chiffre du nombre de personne en réanimation, indiqué dans la présentation devrait être rapporté à une période donnée pour qu'il ait du sens. Il aurait pu aussi être présenté de façon cumulative comme cela a été fait pour les cas de décès.

4) point d'information sur l'étude participative de santé (atelier supplémentaire du 17 mars 2022) par SPF (cf présentation jointe)

Mme Sandrine Coquet et Mme Anna SIGUIER font un point sur l'avancement des différentes études menées depuis 2015 en réponse à une saisie du ministère de la santé. Le point particulier du jour étant réservé à l'étude participative de santé et la présentation du projet de questionnaire qui sera utilisé pour interroger la population dans le cadre de l'étude de santé déclarée.

Ce questionnaire pourra être amené à évoluer en fonction des résultats des phases pilotes et des différentes phases de validation

Monsieur Lombart demande confirmation que ce type d'étude est une première ?

Madame Coquet indique qu'il y a déjà eu des études de santé perçues (Salindres dans le Gard, sur la vallée de Seine dans les Yvelines ou après l'incendie du site Lubrizol à Rouen) mais il s'agit de la première étude participative impliquant la population dans l'élaboration du questionnaire d'enquête.

Monsieur Lombart demande confirmation de l'objectif final de restitution de cette étude.

Madame Coquet précise que l'enquête auprès de la population est prévue en 2023 et un rendu de l'étude en 2024.

Monsieur Bernos est inquiet par la lourdeur du questionnaire craignant qu'il soit difficile de mobiliser les personnes qui devront accepter de répondre à 25 pages.

Mme Coquet confirme que le questionnaire est long du fait des nombreuses thématiques abordées. Le temps nécessaire à dérouler l'ensemble des questions varie en fonction de la manière dont le questionnaire est « administré » (enquêteurs professionnels) et les modalités d'enquêtes (questionnaire en ligne, téléphone, sur le terrain, ...). C'est tout l'enjeu de la phase pilote pour tester l'acceptabilité de la population.

Elle rappelle que l'objectif de l'ensemble de ces études est de vérifier l'hypothèse de l'existence d'un gradient sur l'état de la santé des populations cohérent avec l'exposition à la pollution industrielle de ces populations.

Monsieur Bernos fait remarquer que la partie relative aux industriels (pages 17 et 18) paraît orientée .

Madame Coquet répond qu'il s'agit de savoir s'il y a un gradient des effets sur la santé en fonction de l'éloignement aux installations industrielles .

Madame Soubles revient sur la présentation de l'historique de ces études sanitaires et précise qu'elles viennent après une première étude ISPED de 1988 à 1998 dont les résultats n'ont été connus par la SEPANSO que 10 ans après. Cette étude posait déjà la question du lien entre activité industrielle et santé.

M Lombart ne souhaite pas que les débats de la CSS se poursuivent sur cette question polémique remontant à 2013 dont la CSS est étrangère.

Madame Soubles indique que la SEPANSO a envoyé au mois de mars un courrier à SPF demandant l'intégralité de l'étude de mortalité et souhaite connaître les suites données à ce courrier.

Madame Coquet répond que le projet de réponse est en cours de validation. Celui-ci devrait expliciter que l'ensemble des données nécessaires à la bonne compréhension de l'étude sont dans le rapport.

M Lombart rappelle qu'il souhaite que les débats se concentrent sur les réactions de la CSS concernant le projet de questionnaire présenté par SPF, même si toutes les questions restent légitimes, toutes n'ont pas vocation à être traitées en CSS. Il rappelle ainsi son souhait de tenir les délais de cette réunion en s'en tenant à l'ordre du jour.

Madame Soubles précise que son intervention en lien avec le questionnaire, est de constater qu'un représentant des industriels a pris part à 'un des participatifs, et de s'interroger sur sa légitimité et surtout sur l'information préalable des autres participants.

Madame Coquet précise que c'était un représentant SOBEGI qui porte les actions Universlacq. Il s'est présenté de façon très transparente et indépendante et comme il travaille sur les actions de communication auprès des riverains, il souhaitait voir quelles étaient les préoccupations qui s'exprimaient. Mme Soubles précise que la présence du représentant de SOBEGI n'a jamais été abordée en amont de la tenue de la réunion.

Monsieur Lesage rejoint la remarque sur la longueur et s'interroge sur la probabilité pour qu'une personne aille toute seule au bout du questionnaire en mode « auto administration ». Il serait dommage que pour une question de moyens financiers, la qualité du retour des questionnaires ne soit pas au rendez-vous.

Comme elle en avait émis le souhait en début de réunion, Madame Soubles souhaite lire une déclaration d'un riverain en présence de Santé Publique France.

Monsieur Lombart rappelle sa vigilance sur la maîtrise du temps de réunion.

Le secrétariat de la CSS invite Mme Soubles à lire la déclaration si celle-ci n'est pas trop longue. Dans le cas contraire la SEPANSO est invitée à transmettre la déclaration au secrétariat qui la diffusera a posteriori aux membres du Bureau.

Dans ces conditions Mme Soubles ne souhaite pas lire cette déclaration et exprime sa colère.

Monsieur Lombart exprime ses doutes sur l'intérêt d'une déclaration en CSS alors même que des instances légales, médecins, et autres existent et sont là pour recueillir les signalements et difficultés de cas individuels.

Mme Soubles souhaite savoir s'il sera possible d'avoir une étude sanitaire spécifique au problème de SANOFI et comment des personnes qui contactent directement la SEPANSO ou qui ont de problèmes spécifiques sont pris en compte dans une étude de morbidité et de santé déclarative.

Mme Coquet indique que SPF a été saisie par l'ARS début 2018 sur l'impact sanitaire de ces rejets. Toutes les données nécessaires à statuer sur la pertinence et la faisabilité d'une étude épidémiologique ont été remis début d'année 2022. SPF est en train d'examiner l'ensemble des documents (données de rejets et évaluation des risques sanitaires) pour apporter sa réponse à l'ARS. Les questions de reprotoxicité, de morbidité périnatale, en lien avec les substances rejetées par SANOFI sont intégrées depuis 2018, dans l'étude de morbidité en cours.

Mme Soubles reconnaît que l'information de la bonne intégration dans l'étude de morbidité de ces pathologies avait déjà été diffusée, mais demande une étude spécifique aux rejets de SANOFI compte tenu de l'ampleur de dépassements historiques.

Mme Coquet rappelle également que pour les problématiques individuelles, il existe une consultation spécifique assurée par l'unité de Consultation de Pathologie Professionnelle et Environnementale (CPPE) du CHU de Bordeaux qui peut recevoir les personnes inquiètes sur les rejets des industriels du bassin de LACQ. L'ARS a déjà proposé à ces personnes de faciliter leur mise en relation pour cette prise en charge médicale.

5) point sur l'avancement des travaux de réhabilitation de l'ancien site Yara à Pardies par Yara France (cf présentation jointe);

Monsieur Guittard présente l'avancement des travaux de réhabilitation

M Bernos souhaite savoir si le plan de gestion est approuvé et quand les terrains seront restitués ?

M Aït Ali confirme que ce plan de gestion est en cours de discussion avec l'exploitant. La finalisation de l'instruction de ce plan de gestion prendra la forme d'un arrêté préfectoral prescrivant la réalisation de travaux avec des objectifs permettant un usage futur des terrains compatible avec une activité industrielle. Ce projet d'arrêté de travaux sera présenté en CODERST en juillet 2022.

M Guittard prévoit que les travaux de réhabilitation seront terminés fin 2023.

Madame Soubles demande quelle est la profondeur de dépollution et si ces travaux permettront de lever les restrictions d'usage de l'eau.

M Guittard indique une profondeur d'excavation de 3 à 4 mètres.

La DREAL indique qu'à ce stade on ne sait pas si cela sera suffisant pour permettre aux maires de lever les restrictions de l'utilisation des eaux souterraines.

Après que le sujet relatif aux travaux de réhabilitation du site de YARA est épuisé, Madame Soubles quitte la salle pour manifester son insatisfaction suite à la non lecture de la déclaration du riverain (point débattu lors de la présentation par SPF de l'étude participative).

6) préparation CSS plénière

M Aït Ali interroge les membres de la commission pour obtenir de proposition de sujet à mettre à l'ordre du jour de la réunion plénière r du 22 juin.

Monsieur Cassou souhaite signaler des émanations olfactives de la cascade qui se rejette dans le gave et un état très dégradé des canaux de rejet. Ce sujet pourra faire l'objet d'un prochain bureau qui pourrait être délocalisé sur la plateforme.

Monsieur Clavé souhaite que la dépollution des sols à Mont par ARKEMA soit présentée en plénière.

Pour la réunion Plénière ,les sujets finalement envisagés sont

1- Approbation RI (le principe du mode de vote à main levée est acté)

2 - Passerelle quadricable (SOBEGI, ARKEMA, TEREKA)

3 – Présentation du projet d'implantation d'une unité de recyclage de terres rares et d'aimants (projet CAREMAG)

4- Arkema MONT

Considérant l'ordre du jour clos, M. Lombart lève la séance en remerciant les participants.
